



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 36/2026

AR Prefecture

024-212400915-20260902-36_2026-DE
Recu le 03/09/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

L'an deux mille vingt six

Le 02 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 28 août 2026

Secrétaire de séance : Françoise JOUVE

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Loïc GUINOT, Mylène SIGALAT, Agathe MICHEL, Paul SAULNIER, Isabelle MAUMELLE, Jérôme CABASSU, Françoise JOUVE, Corentin PRUNIS, Anaïs SARDAN, Ali LAADJ, Patrick TEMPLÉ

OBJET : Régularisation d'imputation sur exercice 2025

Pour respecter l'avis du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), les erreurs commises sur des exercices antérieurs doivent être corrigées de manière rétrospective.

Ces corrections doivent être neutres sur le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été découvertes.

En effet, sur l'exercice 2025, les titres concernant l'encaissement de la taxe d'aménagement ont été émis au **compte 73131 et auraient dû l'être au compte 10226.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le comptable public à corriger ces erreurs en utilisant le compte 1068 (avis du CNoCP). Les titres de **l'exercice 2025** concernés sont les N° **632, 647, 884, 885, 1100, 1101 et 1102.**

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 03 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Eric CHERON

